



PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL



Face aux évolutions de notre climat, il est urgent d'agir pour notre planète. Le climat se dérègle, et nous avons à notre portée des marges de manœuvre importantes.



Depuis 2008, nous le disons, et nous nous engageons. Notre Agglomération intègre donc systématiquement une logique de réduction des consommations d'énergies et des émissions de CO₂ pour construire ce premier Plan Climat Energie Territorial. La réussite de ce Plan Climat passe par la mobilisation de tous, au quotidien, par des investissements forts mais aussi de petits gestes responsables.

Cette réussite ne sera possible que par la volonté, l'investissement et le partage des compétences de l'ensemble des partenaires qui travaillent déjà depuis deux ans avec l'agglomération.

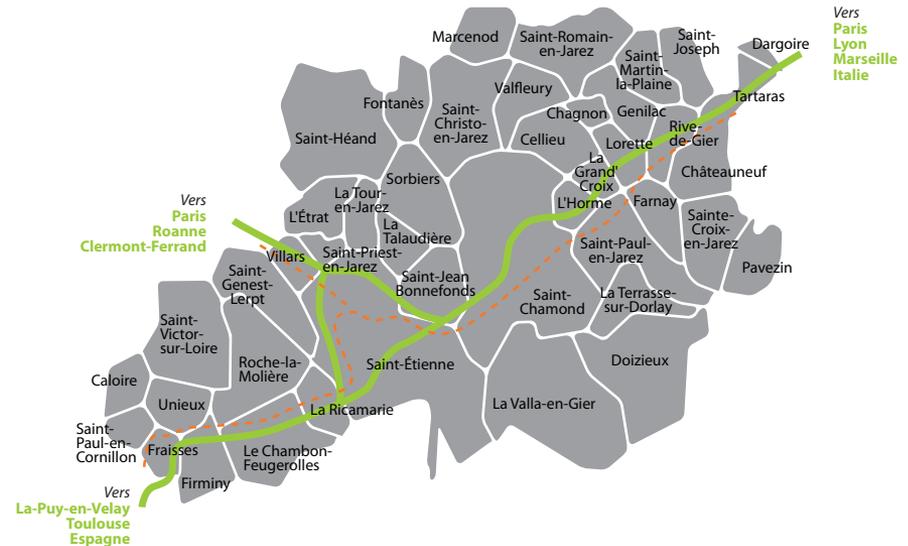
Construisons ensemble, citoyens, entreprises, associations, institutions et communes, une agglomération encore plus verte !

Pour Saint-Etienne Métropole, s'engager dans un Plan Climat, c'est mettre en œuvre un bouquet d'actions concrètes pour contribuer à la préservation de notre planète, pour nos concitoyens d'aujourd'hui ... et de demain.



Maurice VINCENT

Président de Saint-Étienne Métropole
Maire de Saint-Étienne



RICHE DE **43 COMMUNES**,

380 000 HABITANTS ET PLUS DE **13 000 ENTREPRISES**,

RÉPARTIS SUR **570 KM²**, SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE EST

LA **6ème COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION** FRANÇAISE.

Caractérisée par une diversité territoriale,
elle s'attache à bâtir un territoire toujours plus attractif.

I. FACE AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

ET AUX ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE...

6,4°C. C'est l'augmentation estimée¹ de la température de la planète d'ici la fin du 21ème siècle, si aucun effort collectif n'est entrepris pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)². Les conséquences seraient vraisemblablement dramatiques pour les écosystèmes et les populations !

L'enjeu aujourd'hui est donc de limiter le réchauffement climatique en diminuant en particulier nos émissions de GES. En accord avec le protocole de Kyoto, la France s'est ainsi engagée, dans son Plan Climat National, à **les réduire de 20% d'ici 2020.**

C'est pour contribuer efficacement à cet objectif et réduire la vulnérabilité de son territoire au dérèglement climatique que Saint-Etienne Métropole s'est dotée d'un **Plan Climat Energie Territorial (PCET)**.

LE PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL, UNE INITIATIVE NATIONALE.
INITIÉ PAR LE PLAN CLIMAT NATIONAL (2004-2012) ET REPRIS PAR LA LOI GRENELLE 2, LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL EST UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉLABORÉ AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE AFIN D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES LOCAUX.

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE S'ENGAGE !

☛ *Une action volontariste*

Saint-Étienne Métropole est engagée dans une politique volontariste de développement durable.

En 2008, elle s'est lancée dans la construction d'un Plan Climat. Le diagnostic et la concertation des acteurs locaux, ont ainsi donné naissance à **un premier programme de 68 actions** (2010-2014).

¹ Par rapport à la période préindustrielle et d'après le 4ème rapport du GIEC de 2007 (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat, créé par l'ONU). ² Outre le CO₂, on recense d'autres GES : méthane (ex : fermentation des déchets organiques), protoxyde d'azote (ex : lié aux traitements chimiques des sols cultivés) et les gaz fluorés (ex : gaz réfrigérant dans les climatiseurs).

Un diagnostic : des secteurs d'activités majoritairement émetteurs de GES.

7% AGRICULTURE

5% DÉCHETS

28% RÉSIDENTIEL

28% TERTIAIRE ET INDUSTRIES

32% TRANSPORTS

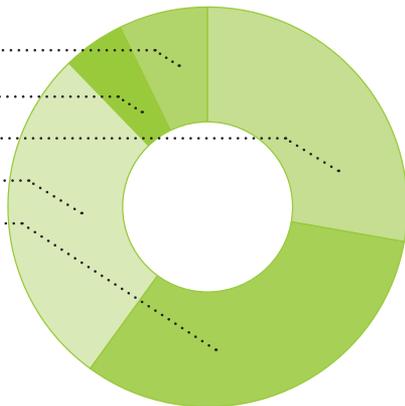


diagramme des sources d'émissions de GES.

SOURCE : AMPASEL³ 2009

Les secteurs du transport, du résidentiel, du tertiaire et de l'industrie, représentent à eux trois, **88 % des émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble des 43 communes du territoire !**

Des objectifs chiffrés : horizons 2014 et 2020

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE INSCRIT SON ACTION DANS LA STRATÉGIE EUROPÉENNE DES "3 FOIS 20" QUI CONSISTE À :

- réduire de 20% les émissions de GES.
- réduire de 20% les consommations d'énergies.
- augmenter de 20% la part des énergies renouvelables à l'horizon 2020.

L'agglomération se fixe également un objectif intermédiaire de réduction de 10 % ses consommations d'énergies à l'horizon 2014.

³ AMPASEL : Association de Mesure de la Pollution Atmosphérique de Saint-Étienne et du département de la Loire.

II. PROGRAMME D' ACTIONS : 6 AXES PRIORITAIRES

LIMITER NOTRE IMPACT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les collectivités locales, au travers de leurs différentes activités, contribuent à environ 10 à 15 % des émissions nationales de gaz à effet de serre. Par leurs politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, d'habitat, de transport, elles peuvent réduire jusqu'à 50% de ces mêmes émissions.

(Source : Ademe 2005).

Pour réduire ses propres émissions de GES, Saint-Étienne Métropole agit sur les déplacements de ses agents, la consommation d'énergie de ses bâtiments, ses achats, ses déchets...

**UNE AGGLOMÉRATION
BIENTÔT EXEMPLAIRE**

Parmi les 17 actions programmées, la réduction de la consommation de chauffage du Musée d'Art Moderne et la mise en place d'un Plan de Déplacement Administration pour les employés (*favoriser l'usage des transports en commun*) ont été initiées en 2010.

POUR SON PROGRAMME D' ACTIONS, SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE, A RETENU 6 AXES PRIORITAIRES AU REGARD DE LEUR IMPACT EN TERMES D'ÉMISSIONS DE GES.

1. URBANISME & AMÉNAGEMENT DURABLE

Optimiser les espaces à aménager

La ville de Saint-Etienne concentre près de 50 % des habitants du territoire, alors que 20 communes comptent moins de 2000 habitants. Ces déséquilibres territoriaux que connaît l'agglomération, l'amènent à **préserver les espaces ruraux** et à **éviter un étalement urbain générateur de déplacements**.

Elle intègre une dimension environnementale dans ses politiques d'aménagement du territoire, dans ses choix énergétiques en développant les énergies renouvelables telles que le bois énergie⁴, la géothermie ou l'éolien, et dans les opérations d'aménagement de zones d'activités et de quartiers.

ZOOM SUR LES ÉCO-QUARTIERS

Un des projets phares est la **restructuration du site des Aciéries à Saint-Chamond** (ex-Giat) à partir de 2014 pour créer une offre d'entreprises, puis de logements, respectueuse de l'environnement.

Au sein de ce quartier innovant, **les terres seront dépolluées sur place**, économisant ainsi **1 150 tonnes de CO₂** qui auraient été émises lors de leur déplacement vers un site de traitement. Il accueillera des centrales solaires **photovoltaïques** sur près de **8 000 m²** de toitures existantes. Un **parc urbain** de près de **5 ha** offrira un point de fraîcheur en cas de pic de chaleur.



futur éco-quartier, site des Aciéries à Saint-Chamond.

Autres actions programmées

- Développer les voies cyclables.
- Végétaliser les centres villes.
- Économiser l'énergie de l'éclairage public.
- Utiliser le bois énergie pour chauffer les infrastructures des communes.

⁴ Le bois provenant d'une forêt gérée durablement est utilisé en tant que combustible pour la production de chaleur

2. TRANSPORT & MOBILITÉ DOUCE

Proposer de nouveaux modes de déplacements

Les transports, voiture en tête⁵, représentent la majorité des émissions de GES du territoire, soit **32 %**.

Les besoins croissants en déplacement et l'étalement urbain nécessitent de **repenser le réseau de tous les transports collectifs** (*bus, tram, train*) et d'**imaginer de nouveaux modes de déplacements** tels que les transports doux et alternatifs, y compris pour le transport de marchandises.

ZOOM SUR UN RÉSEAU CYCLABLE ÉTENDU.

Saint-Etienne Métropole poursuit le développement de son Plan Vélo pour faciliter la circulation des cyclistes dans l'agglomération.

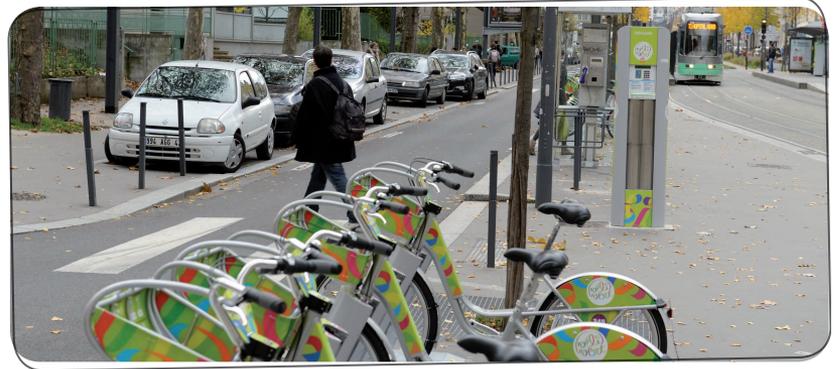
Chaque année, **5 km de voies cyclables supplémentaires seront créées**. En parallèle, le système de location "VéliVert" qui compte depuis 2010, plus de **300 vélos** en libre service répartis sur Saint-Etienne, Saint-Chamond, Firminy et Rive-de-Gier, sera renforcé au printemps 2011, de **8 stations**. **400 vélos** en location longue durée viennent compléter ce dispositif.

Autres actions programmées

- Créer **2 200 places** de parking-relais d'ici **2012**.
- Créer **10 lignes** de pédibus supplémentaires par an.
- Tester un système de vélo-bus (*équivalent pédibus à vélo*).
- Expérimenter le transport de marchandises en modes doux en centre-ville (*tram, vélo*).

⁵ Dans l'agglomération, 59 % des déplacements s'effectuent en voiture.

- Développer le covoiturage.
- Former les conducteurs de transports en commun à l'éco-conduite.



les VéliVert de l'agglomération.

3. HABITAT & BÂTIMENT DURABLES

Développer un habitat de qualité et équilibré

28 % des émissions de GES du territoire sont liées à la consommation croissante des ménages en eau, énergies pour le chauffage et électricité. Face à l'augmentation de la demande de logements individuels, collectifs et sociaux, la communauté d'agglomération s'engage à **dynamiser, diversifier et mieux répartir l'offre résidentielle** autour d'un **habitat durable et performant**.

☛ ZOOM SUR DES LOGEMENTS SOCIAUX PERFORMANTS.

L'agglomération aidera à la **création de 500 nouveaux logements sociaux par an**, répondant aux exigences de performance énergétique⁶ ambitieuse.



☛ *Autres actions programmées*

- Accompagner la rénovation des bâtiments publics, intégrant des critères de performance énergétique.
- Sensibiliser les propriétaires et locataires aux économies d'énergies via le partenaire Héliose.
- Sensibiliser et former les professionnels du bâtiment aux techniques de rénovation et de construction performantes via le partenaire Latere.

⁶ Des critères de performance énergétique seront intégrés dans les opérations de construction et de rénovation des bâtiments publics et privés sur la base du référentiel BBC (Bâtiment Basse Consommation).

4. ÉCONOMIE DURABLE & INNOVATION

☛ *Tendre vers un développement économique durable*

Fers de lance de l'économie locale, les secteurs industriel et tertiaire représentent **28 %** des émissions de GES du territoire. Des filières créatrices de valeur sont en plein développement telles que les technologies médicales, les activités numériques, le design...

L'enjeu pour le territoire est de **dynamiser et de gérer durablement les zones d'activités économiques**, tout en identifiant les **filières émergentes en termes de développement durable**.

☛ ZOOM SUR LES ÉCO-INVESTISSEMENTS.

Saint-Étienne Métropole apporte des aides financières aux entreprises du territoire qui s'engagent dans des processus d'éco-conception⁷ et d'efficacité énergétique.

1,4 MILLIONS D'EUROS seront investis d'ici 2014, pour accompagner l'amélioration de **l'efficacité énergétique d'une trentaine d'entreprises chaque année** (*en lien avec les activités de fabrication, transports, achats...*).

⁷ Un produit éco-conçu est pensé de manière à limiter ses consommations de ressources naturelles, à optimiser ses impacts sur l'environnement et sur la santé tout au long de son cycle de vie.

5. AGRICULTURE & SYLVICULTURE⁹

Autres actions programmées

- Promouvoir l'écologie industrielle⁸, la réalisation de Bilan Carbone[®] et de diagnostics environnement.
- Accompagner les entreprises dans les démarches d'éco-conception.
- Intégrer le développement durable lors de l'aménagement des zones d'activités économiques.



⁸ Système industriel considéré comme un écosystème et dans lequel les modes de production et de consommation tendent à diminuer les impacts environnementaux. ⁹ La surface agricole utilisée représente 38 % de la superficie totale de Saint-Etienne Métropole et la forêt représente 20% de cette même surface.

Valoriser nos ressources naturelles

L'agriculture concentre **7 %** des émissions de GES. Saint-Etienne Métropole agit en faveur d'une **agriculture locale "durable"**, axée sur la maîtrise énergétique et la production d'énergie renouvelable dans les exploitations, sur la qualité des produits et les circuits courts. Elle s'appuiera sur le réel potentiel de la **filière bois énergie et bois construction**.

ZOOM SUR L'AGRICULTURE LOCALE ET BIO

L'agriculture biologique du territoire représente en 2010, **2,3 % de la surface agricole utile** (contre 1,7 % pour la Loire). Pour soutenir ce dynamisme, Saint-Etienne Métropole accompagne les agriculteurs qui le souhaitent vers la **reconversion de leur exploitation en agriculture bio** et encourage la restauration collective à s'approvisionner en produits locaux et bio...

Autres actions programmées

- Favoriser le développement des circuits courts de distribution (ex : AMAP¹⁰).
- Sensibiliser les agriculteurs aux économies d'énergies et à la production d'énergie renouvelable.



¹⁰ Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, destinées à faire le lien entre producteurs locaux et consommateurs urbains.

6. GESTION DES DÉCHETS

Agir sur l'ensemble de la filière

220 000 tonnes de déchets sont pris en charge chaque année par l'agglomération. De la collecte au recyclage en passant par le transport, le tri et le stockage, la gestion des déchets représente **5 %** des émissions de GES.

La communauté d'agglomération encourage une consommation responsable pour **réduire la production des déchets**. Elle sensibilise également au tri, à la valorisation des déchets et agit sur l'efficacité énergétique de ses équipements tels que les camions bennes.

ZOOM SUR LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Les **déchets organiques** (*épluchures, restes de pain, filtres à café, ...*) représentent **près d'un tiers de nos poubelles**¹¹ ! Mêlés aux déchets verts du jardin, ils constituent pourtant un excellent engrais naturel.

L'agglomération soutient la réduction et la valorisation des déchets à l'échelle individuelle et collective. Après la **formation de «référénts compost»** bénévoles et l'édition d'un guide pratique, elle met en place en **2011 des composteurs collectifs d'immeuble sur 10 sites tests**.

Autres actions programmées

- Créer **2** déchèteries supplémentaires dont une à Saint-Etienne en **2012**.
- Agrandir la déchèterie de Saint-Chamond.
- Réduire la production des déchets d'espaces verts et leur transport.
- Inciter au tri dans l'habitat collectif.
- Réduire la consommation de carburant lors des collectes des déchets.



III. TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE MOBILISÉS

LIMITER ENSEMBLE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Chaque habitant, entreprise, commune, organisation du territoire émet des GES.

Par nos actions quotidiennes, nous sommes tous en mesure de réduire notre impact sur le réchauffement climatique. Saint-Etienne Métropole a besoin de l'adhésion de tous pour la réussite du Plan Climat Territorial.

UN HABITANT DU TERRITOIRE ÉMET EN MOYENNE 5 TONNES DE CO₂ PAR AN.

PLUS DE **60 PARTENAIRES** INSTITUTIONNELS ET PRIVÉS ONT SIGNÉ DÈS 2008 UNE CHARTE D'ENGAGEMENT FIXANT DES OBJECTIFS INDIVIDUELS CHIFFRÉS.

Les associations et institutions

Les institutions, chambres consulaires, écoles supérieures, universités, fédérations et les associations locales de préservation de l'environnement jouent un rôle clé dans l'animation du Plan Climat. Elles participent activement à sa construction et aident tous les acteurs dans la réalisation d'actions concrètes.

Les communes

Avec l'appui du Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire (*SIEL*), les **43 communes** du territoire s'emploient à améliorer leur efficacité énergétique, par exemple, pour l'installation d'une chaufferie bois ou de panneaux photovoltaïques au sein de leurs écoles.

Elles agissent aussi, avec l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise (*EPURES*), pour une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux et climatiques, dans leurs documents d'urbanisme.

Les entreprises

Les **13 000 entreprises** de l'agglomération influent quotidiennement sur le réchauffement climatique par leurs activités de fabrication, production, transport, consommation de matières premières...

Des partenaires du Plan Climat les accompagnent dans la mise en œuvre de Plans de Déplacement Entreprise (*PDE*), de démarches d'éco conception ou de Bilans Carbone® individuels...

L'agence locale de l'énergie et du climat de la Loire (*LATERE*) les aide à améliorer leur performance énergétique via son programme "Energie Durable dans les Entreprises de la Loire" (*EDEL*).



les signataires de la première charte d'engagement (2008).

IV. HORIZON 2020

ANIMER, SUIVRE, ÉVALUER LES ACTIONS

« Réduire de 20 % les émissions de GES du territoire à l'horizon 2020. » Afin de répondre à cet objectif ambitieux, de veiller au bon avancement de son Plan Climat et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, Saint-Etienne Métropole s'est dotée d'outils participatifs.

Un forum regroupant tous les signataires de la **charte d'engagement du Plan Climat** sera organisé chaque année. Un **observatoire du Plan Climat** mis en place en **2011**, permettra de réaliser un **état des lieux régulier** des actions engagées et de leurs **effets sur la baisse des émissions de GES**.

☛ *S'adapter au changement climatique*

Réduire notre impact sur le réchauffement climatique n'empêche pas d'envisager la manière dont nous allons vivre avec. Pour cela, Saint-Etienne Métropole se projette à l'**horizon 2050** et réfléchit à des actions de sensibilisation et d'aménagement du territoire pour faire face notamment aux hausses de températures en milieu urbain.



V. S'INFORMER, PARTICIPER, ÉCHANGER

AGIR AU QUOTIDIEN

Ce site internet créé en 2010 par Saint-Etienne Métropole regroupe toutes les informations en lien avec le Plan Climat et le développement durable. Il intègre de nombreux conseils, des liens vers des sites internet pratiques et des témoignages d'éco-citoyens actifs contre le changement climatique.



☛ *La maison économe*

Cette **exposition interactive** et itinérante dans les communes de l'agglomération permet d'identifier les différents postes d'émissions de CO₂ d'un logement : *chauffage, électroménager, éclairage, eau...* Au bénéfice de l'environnement... et du porte-monnaie !

☛ *Familles à énergie positive*

Ce **concours** à but pédagogique, soutenu par l'Ademe et la Région Rhône-Alpes, est ouvert aux familles volontaires.

Le challenge : adopter quotidiennement des comportements responsables économes en énergie. Grâce à un accompagnement gratuit, l'objectif est de **réduire sa consommation d'énergie d'au moins 8 %** sur la période hivernale (6 mois).

Pour la première édition en 2010-2011, 110 familles ont relevé le défi !

Les opérations «**la maison économe**» et «**familles à énergie positive**» ont été lancées en 2010 par Héliose, l'Espace Info Energie du Département de la Loire, en partenariat avec Saint-Étienne Métropole.



- février 2011 - imprimé sur papier PEFC -



Manoël Verdier

conception graphique

tousacteursduclimat.fr

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE
2 Avenue Grüner - CS 80257
42006 Saint-Etienne Cedex 1

Rhône-Alpes Région

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie


SAINT-ÉTIENNE
métropole
communauté d'agglomération